

Note de présentation

Budget Primitif 2019

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2019 du syndicat.

	BP 2018	BP 2019
CUMUL INVEST. ET FONCT.	1 011 410.00	865 723.00

Le projet de budget primitif 2019 atteint un volume global de **865 723€**, en baisse de 14.4% par rapport aux prévisions totales 2018.

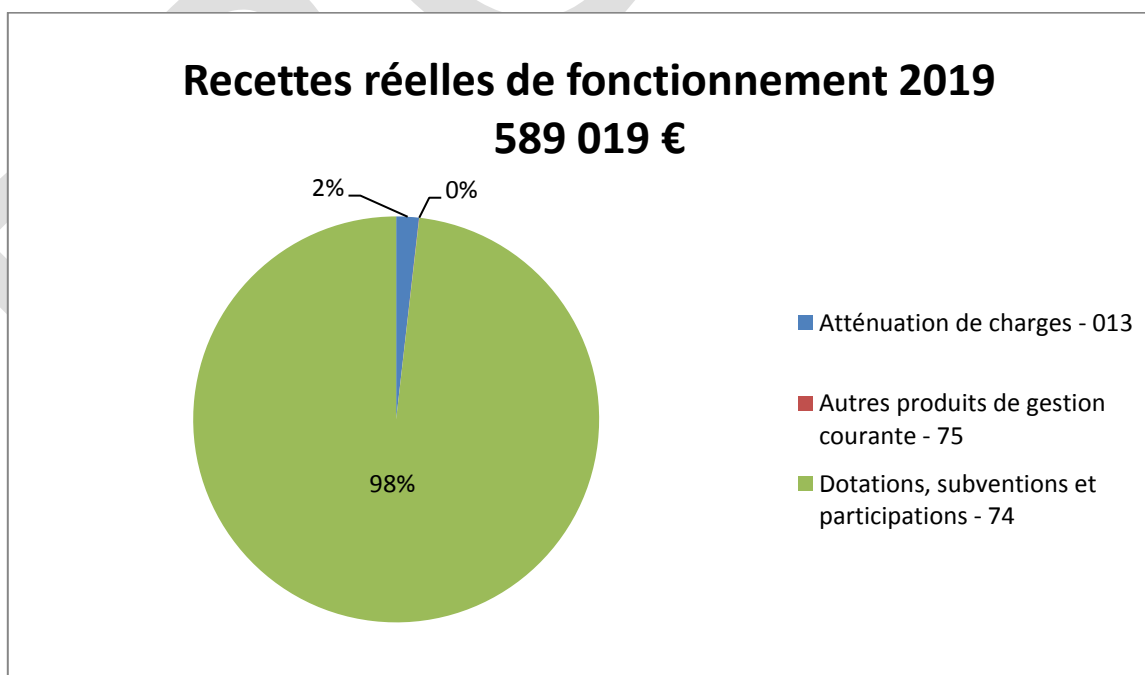
Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 05 février 2019.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement, en baisse de 16.6 % par rapport au budget 2018, s'établissent à 589 019 €.

Chap.	Libellé chapitre	BP 2018	BP 2019	Evolut°
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	336 477.00	218 000.00	-35.2 %
dont	Participation Collectivités	225 000,00	200 000,00	-11.1 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	50,00	
013	ATTENUATION DE CHARGES	0.00	4000.00	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		706 558,00	589 019,00	-16.6 %
042	OP D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 822.00	8 660.00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		717 380.00	597 679.00	-16.7 %

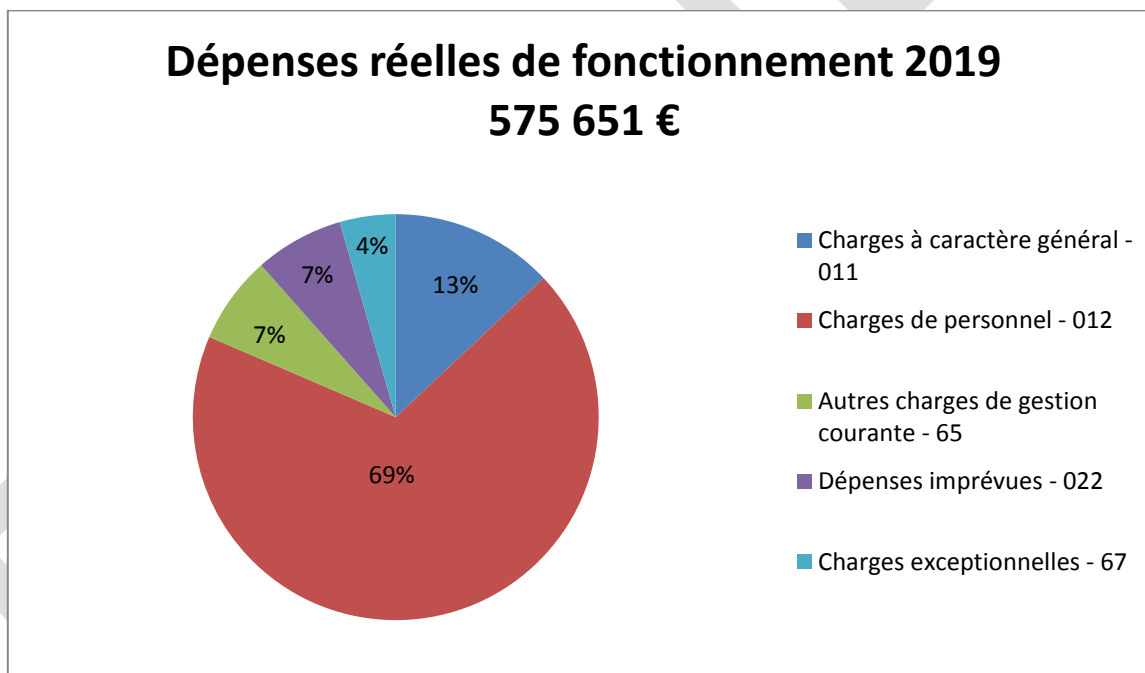
Le chapitre 013 « Atténuations de charges » pour un montant de 4 000€ correspond au remboursement par l'assurance SOFCAP et par la CPAM des salaires et charges des salariés en arrêté maladie (congé longue durée, congé maternité, maladie ordinaire). Cette somme a été perçue depuis le début de 2019.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » s'élève à 218 000€ soit une baisse de 35.2% par rapport à 2018. Il correspond au versement des participations des collectivités adhérentes, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les postes de la cellule d'animation et des BAC. Cette baisse peut s'expliquer par le fait que nous ne serons pas subventionnés pour les postes BAC en 2019, dans la mesure où la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole les a intégrés.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » s'élève à 50 € et permet de gérer les arrondis du prélèvement à la source.

c) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, en baisse de 14.8 % par rapport au budget 2018, s'établissent à 575 651 €.



Chap.	Libellé chapitre	BP 2018	BP 2019	Evolut°
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 500.00	74 700.00	+ 9%
012	CHARGES DE PERSONNEL	412 700,00	394 200.00	-4.5 %
022	DÉPENSES IMPREVUES	47 100.00	40 862.00	-13.2 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	135 500.00	40 250.00	-70.3 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 210.00	25 639.00	+ 110 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		676 010.00	575 651.00	-14.8 %
042	OP D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	41 370.00	22 028.00	-46.8 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		717 380.00	597 679.00	-16.7 %

Le tableau suivant détaille les dépenses des charges à caractère général :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprend notamment les charges afférentes aux assurances, aux fournitures de bureau et d'entretien, à l'achat de petits équipements, aux contrats de maintenance, au carburant, aux fluides, à l'affranchissement, aux télécommunications, à l'entretien des biens mobiliers et des véhicules.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » comprend l'ensemble des salaires et charges du personnel. La baisse peut notamment être expliquée par le départ des 2 animatrices BAC, l'une au 18/01/19 et l'autre au 26/02/19.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » comprend les indemnités et charges des élus (Président et Vice-présidents), ainsi que les subventions accordées notamment aux agriculteurs pour les aménagements d'hydraulique douce, dans le cas où ils étaient maîtres d'ouvrages (ancien système lorsque les EPCI n'étaient pas encore maîtres d'ouvrages).

Le chapitre 67 « Produits exceptionnels » correspond au trop perçu de subventions de l'Agence de l'Eau, que le syndicat mixte va devoir lui rembourser.

III. La section d'investissement

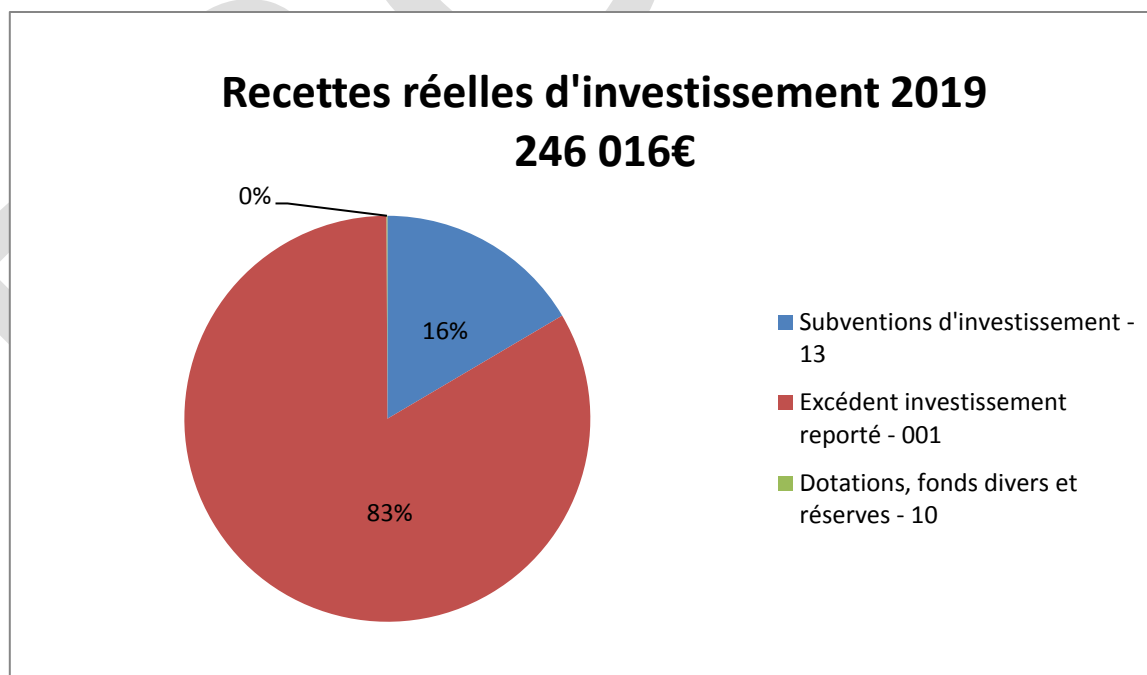
a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme.

b) Les recettes d'investissement

La section d'investissement s'établit à 268 044 € s'équilibrant ainsi en dépenses et en recettes :

Chap.	Libellé chapitre	BP 2018	BP 2019	Evolut°
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000.00	150.00	-97 %
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	32 700.00	40 639.00	+ 24.3 %
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	214 960.00	205 227.00	-4.5 %
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		252 660.00	246 016.00	-2.6 %
040	OP D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	41 370.00	22 028.00	-46.8 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		294 030.00	268 044.00	-8.8 %

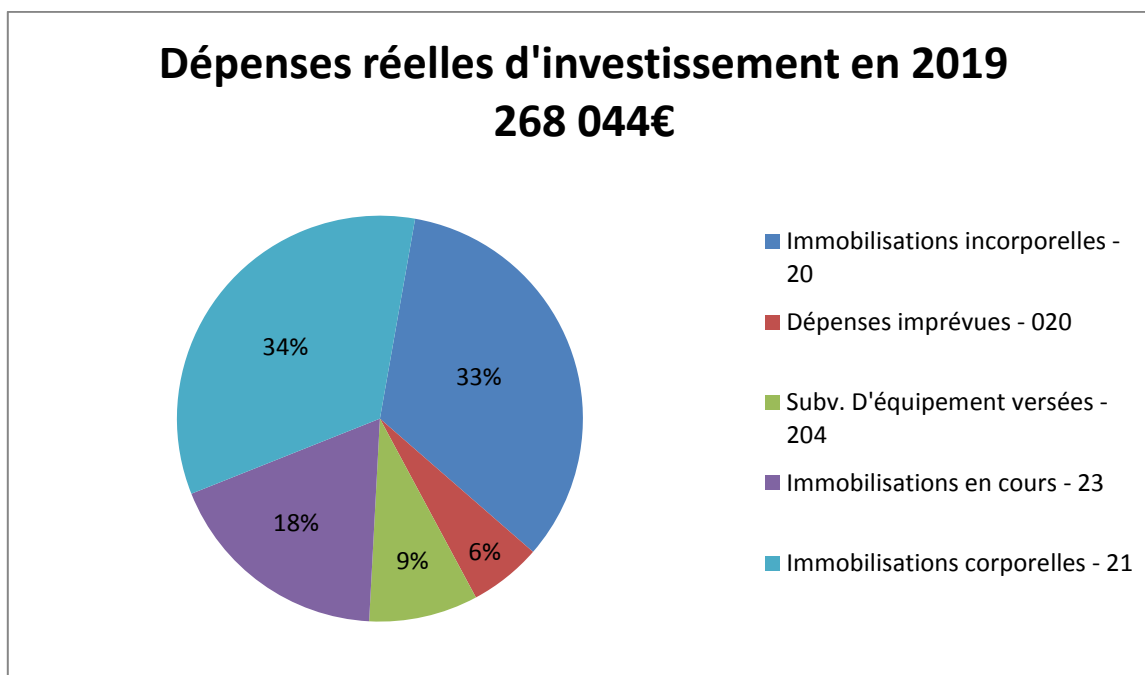


Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » comprend la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'étude « Réalisation des Plans Communaux d'Aménagement d'Hydraulique Douce » - zone amont (PCAHD)

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » comprend les recettes liées au Fonds de Compensation sur la TVA.

Le chapitre 001 « Excédent d'investissement reporté » correspond à l'excédent d'investissement de 2018, qui est reporté au BP 2019.

c) Les dépenses d'investissement



Chap.	Libellé chapitre	BP 2018	BP 2019	Evolut°
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	115 200.00	87 200.00	-24.3 %
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000.00	22 544.00	+ 12.7 %
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 700.00	87 700.00	+ 7.3 %
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	47 000.00	47 000.00	0 %
020	DEPENSES IMPREVUES	19 308.00	14 940.00	-22.6 %
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		283 208.00	259 384.00	-8.4 %
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 822,00	8 660.00	-20 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		294 030.00	268 044.00	-8.8%

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2019 sont les suivantes :

- Etude « Réalisation des Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce – 3 phases – zone aval
- Groupement de commande concernant le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Le Havre – Estuaire – Pointe de Caux
- Lutte contre les ruissellements – attribution subvention agriculteur pour la mise en place d'un aménagement d'hydraulique douce
- Appel à projets pour l'achat d'équipements agricoles
- Conception graphique de panneaux valorisant les aménagements d'hydraulique douce
- Création d'une maquette pédagogique du bassin versant d'Etretat

Fait à Epouville, le 26/03/2019

Le Président,

Daniel SOUDANT